

III. GÉRER LA SITUATION DE CRISE : Importance du protocole

Il est possible d'essayer d'anticiper au maximum la crise même s'il n'est pas toujours possible de l'éviter. **En aucun cas, l'enseignant ne doit culpabiliser. Plus la situation est complexe, plus elle doit être traitée collectivement.**

Qu'est-ce qu'une crise ?

- L'élève n'arrive pas à s'adapter à une situation donnée. Il développe alors un mécanisme de défense pour lutter contre ses angoisses. C'est son dernier rempart avant l'effondrement.
- C'est aussi un appel à l'aide. L'élève est en souffrance.

Mettre en place un protocole de crise en équipe – si possible avant la rentrée des élèves en septembre - et le formaliser par écrit ainsi que la hiérarchie des sanctions : Qui gère le groupe ? Qui gère l'élève ? Dans quel lieu ? Qui prévenir ?

PRINCIPES GENERAUX SUR L'ATTITUDE DE L'ENSEIGNANT

1. AVANT LA CRISE POUR LA DÉSAMORCER

- **Apprendre à repérer les signes précurseurs** : repérer les moments d'apprentissage ou de transition qui posent problèmes pour anticiper les difficultés. Observer les signes physiques d'angoisse et proposer une activité alternative.
- **S'appuyer sur ce qui apaise l'élève** : coin calme, coin de la colère, jeux, coloriage...
- **Signifier à l'élève que vous avez vu qu'il est angoissé** : verbaliser les ressentis, indiquer que vous allez prendre du temps pour en discuter (souvent, la relation duelle apaise l'enfant).
- **Triangler la relation** : passer le relais à un autre adulte ou proposer un temps de mise au calme.

2. PENDANT LA CRISE POUR LA GERER (cf. les étapes 1 et 2 du traitement de la situation de crise)

- Rester le plus calme possible (car la violence provoquera de la violence).
- Ne pas toucher l'élève en crise sauf s'il se met en danger ou agresse les autres.
- Ne pas récupérer l'objet qu'il tient sauf s'il est dangereux (cela cristalliserait son agressivité envers vous)
- Eviter la surenchère verbale.
- Différer vos remarques afin de revenir sur les transgressions de l'élève quand il sera en capacité d'écouter.

La gestion du groupe :

- Activer le protocole de crise prévu.
- Ne pas stigmatiser la situation : reprendre le déroulement habituel de la journée pour les autres élèves.

Dans quel cas immobiliser physiquement l'élève ?

- Si l'élève essaye de se blesser ou de blesser les autres.

A ce moment-là, la contention est une mesure de protection qu'il faudra consigner par écrit.

3. APRES LA CRISE POUR QUE L'ELEVE REPRENNE SA PLACE (cf. l'étape 3 du traitement de la situation de crise)

a) Revenir sur ce qu'il s'est passé avec un protocole de questions :

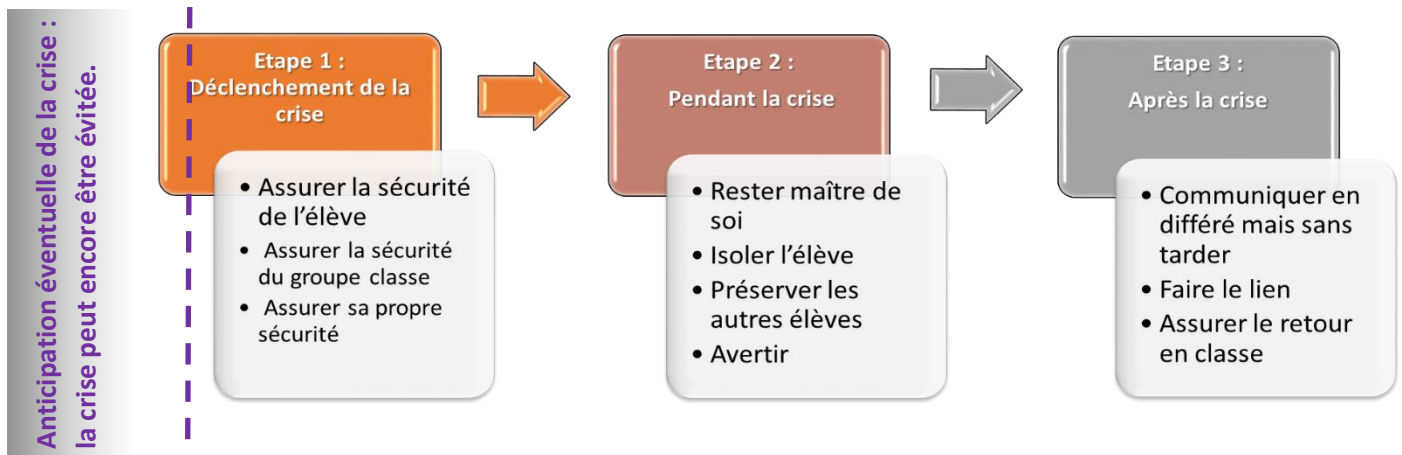
Qu'est-ce qui t'a mis en colère ? Cela aidera à trouver les causes de la crise.

- Est-ce que tu aurais pu faire autrement ? L'enseignant propose alors des alternatives (venir dire à l'adulte que ça ne va pas, proposer une activité de retour au calme, avoir un pictogramme à montrer en cas de colère).
- La prochaine fois que tu seras encore en colère comme ça, comment feras-tu ? Trouver avec l'élève d'autres stratégies que la crise afin qu'il puisse exprimer son angoisse ou sa colère.

b) Aider l'élève à réparer la relation avec les autres (excuse, dessin, verbalisation, fiche de réflexion).

c) Parler avec les élèves témoins directs de la crise pour dédramatiser et rappeler le rôle sécurisant de l'adulte. (S'appuyer sur le psychologue Eda si nécessaire).

Les 3 étapes de traitement de la situation de crise :



Ex. Cas n°1 : l'élève s'enfuit de la classe

Etape 1

- Ne pas laisser l'élève seul : passer le relais de surveillance de la classe à l'enseignant de la classe voisine, à l'AESH ou à l'ATSEM. **L'enseignant de la classe suit l'élève/va le trouver.**
- Demander le calme aux autres élèves de la classe / Rassurer.

Etape 2

- Un élève de la classe prévient le directeur. Si le directeur n'est pas disponible, prévenir un autre adulte qui se chargera de le prévenir.
- Le directeur ou un autre adulte disponible surveille l'élève afin que l'enseignant retourne dans sa classe.

Etape 3

- **Temps de parole différé** avec l'élève **apaisé** (dans la journée, temps de récréation ou le lendemain si non possible avant) : mettre des mots sur les événements vécus en présence de l'enseignante et/ou du directeur.
- Retour en classe de l'élève : **l'accueillir inconditionnellement** sans le stigmatiser, le **raccrocher** aux activités en cours.

Focus sur l'étape 2 : Pendant la crise

- **Si l'élève est ingérable :**
 - Appeler les parents *ou* les parents et le SAMU.
 - Le directeur prévient l'IEN et éventuellement le médecin scolaire (par téléphone et par mail).
- **Si l'élève est gérable :**
 - Attendre que la crise soit passée, le sécuriser et l'amener dans le bureau du directeur ou dans une pièce dédiée lui permettant de s'apaiser en présence d'une AESH ou d'une ATSEM.
 - Signifier à l'élève qu'on lui permet de s'apaiser et qu'une discussion sera engagée ultérieurement.
 - Prévenir les parents par téléphone ou prendre rdv par écrit.

Ex. Cas n°2 : l'élève se met en danger ou met en danger les autres élèves de la classe

Etape 1

- Si la crise est très intense : faire sortir les autres élèves dans le couloir en les rassurant.
- Parler calmement à l'élève en crise, éviter la contenance sauf s'il tente d'atteindre à son intégrité ou à celle des autres.

Etape 2

- Un élève de la classe prévient le directeur. Si le directeur n'est pas disponible, prévenir un autre adulte qui se chargera de le prévenir.
- Le directeur ou un autre adulte disponible surveille l'élève afin que l'enseignant puisse reprendre sa classe en charge. Prendre le temps du retour aux apprentissages.

Etape 3

- Temps de parole différé avec l'élève apaisé (dans la journée, temps de récréation, ou le lendemain si non possible avant).
- Prévoir un temps de parole pour les autres enfants, en l'absence de l'élève, accompagné par un psychologue (si crise intense ou spectaculaire).
- Retour en classe de l'élève : l'accueillir inconditionnellement sans le stigmatiser, le raccrocher aux activités en cours.

Focus sur l'étape 3 : Après la crise

- **Dans tous les cas, si la crise a été très grave**
 - Le directeur rédige un fait établissement dans la journée.
- **Si la crise a été très grave et que l'élève n'est plus à l'école**
 - Poser une équipe éducative en urgence pour définir les modalités de son retour
 - Lorsqu'il est de retour, prévoir un temps de parole avec l'élève en présence de l'enseignant et/ou du directeur.
 - S'il revient sur le temps périscolaire du matin, faire le lien avec un adulte du périscolaire afin d'anticiper cette transition.
- **Suivi et formalisation de décisions : faut-il sanctionner ou non ?**
 - Si la sanction est nécessaire, elle doit être adaptée aux capacités de l'élève et permettre compréhension et intégration de la règle.

La sanction éducative (Eirick PRAIRAT)

→ 4 principes structurants

- 1) Principe de signification
- 2) Principe d'objectivation
- 3) Principe de privation
- 4) Principe de socialisation

<https://www.cairn.info/revue-lettre-de-l-enfance-et-de-l-adolescence-2004-3-page-31.htm>

POINT D'ATTENTION SUR LA COMMUNICATION DE LA CRISE AVEC LA FAMILLE :

Selon la situation, la crise peut faire prendre conscience à la famille des difficultés de leur enfant. Dans d'autres cas, il convient de **dédramatiser la crise afin que l'enfant n'ait pas double sanction à la maison.**